



COMMUNE DE DOURGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2025

N° 20250210DL01

Conseillers et Quorum

En exercice : 13

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Date d'envoi de la convocation : 05/02/2025

Date d'affichage : 05/02/2025

OBJET : FORET COMMUNALE – Programmation travaux pour 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 février à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoint
Mmes FOURNES Véronique, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle, TERRAL Patricia,
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusés : Mmes DIOT Stéphanie, HERNANDEZ Gisèle (Pouvoir donné à Isabelle MONTAGNÉ), M. BEILLARD Adrien (Pouvoir donné à Adrien COLLOT)

Absent : M. BARTOLO Thibaud

Secrétaire de séance : Mme FOURNES Véronique, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme le Maire fait part au Conseil que l'ONF nous a présenté le programme de travaux à réaliser en forêt communale pour l'année 2025 : il s'agit de dégager mécaniquement et manuellement la plantation de 8,14 ha de la parcelle 4.1 afin que le taux de reprise des plantations de 2023/2024 puisse avoisiner les 80 %.

Le montant de ces travaux est estimé à **7 080 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité

- **ACCEPTÉ** la proposition de l'ONF pour la parcelle 4.1
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre

L'ONF propose également la création et la pose d'un panneau au niveau de la Capelette « Agir face au changement climatique – Forêt communale de Dourgne ». Il permet d'expliquer en images, aux promeneurs, les coupes réalisées sur les épicéas et les zones impactées. Son coût est de **1 970 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** la création et la pose du panneau « Agir face au changement climatique – Forêt communale de Dourgne »
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à leur mise en œuvre

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 13/02/2025

ID : 081-218100816-20250210-20250210DL01-DE



Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Véronique FOURNES

Affiché en Mairie le 13 février 2025

Le Maire,

Dominique COUGNAUD



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.